

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01156 Numéro SIREN : 834 552 739 Nom ou dénomination : A ONE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2020 sous le numéro de dépôt 61942



20200619422019

DATE DEPOT : 24/08/2020

N° DE DEPOT : 61942

N° GESTION : 2018B01156

N° SIREN : 834552739

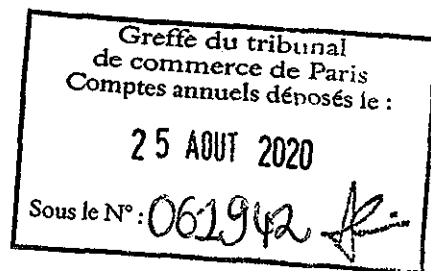
DENOMINATION : A ONE SERVICE

ADRESSE : 49 rue Poissonnière 75018 Paris

MILLESIME : 2019

SASU A ONE SERVICE
49 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

CAPITAL: 1 000 €



R. C. S. : PARIS 834 552 739 (2018B01156)

RAPPORT DE GESTION

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre exercice social 2019.

Situation de la société

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a été marqué par un chiffre d'affaires de 66 677 € en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent

Comme l'en atteste le tableau figurant en annexe du présent rapport, les taux de marge ont été globalement maintenus

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les résultats

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Bénéfice de l'exercice :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 979 € de la manière suivante :

-au poste «Report à nouveau» pour ultérieurement faire l'objet d'une distribution de dividendes

Compte tenu du report à nouveau de 0 € relatif à l'exercice précédent, le bénéfice distribuable s'élève à 979 €.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune autre convention ou opération relevant de l'article 50 du code de commerce n'a été réalisée.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à Paris,
Le 19/08/2020.

La gérance

X. K. ZLYA

SASU A ONE SERVICE
49 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

CAPITAL: 1 000 €

R. C. S. : PARIS 834 552 739 (2018B01156)

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L' an deux mille vingt et le 19 Août à 10 heures, les Associés de la Société, au capital de 1 100 €, se sont réunis au : 49 Rue Des Poissonniers 75018 PARIS en Assemblée Générale ordinaire.

Etaient présents :

- M. KADVA ILYAS AIYUB détenant 1 000 actions de 1000 Euros.

L'Assemblée est présidée par M. KADVA ILYAS AIYUB Président, il est constaté que les associés présents détiennent ensemble 1 000 actions soit la totalité du capital, en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre à la dite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le Texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat.

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non-convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des Associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la Société pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et en avoir délibéré la collectivité des associés approuve les dits comptes tel qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL DU BILAN	:	20 531 Euros
Total des Produits d'exploitation :		71 642 Euros
Total des Charges d'exploitations :		76 657 Euros
Résultat d'exploitation	:	- 5 015 Euros
Résultat net	:	979 Euros (bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à M. KADVA ILYAS AIYUB, Président, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2019, soit : 979 € (bénéfice), comme suit : .../... en report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès-verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et effectuer les formalités de publicité prescrites par la Loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le Président de Séance, le Gérant et les Associés.

Paris,
Le 19/08/2020.

M. KADVA ILYAS AIYUB, Président

K. ILYAS

 N° 11084* Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  REPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2020 ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01/01/2019		et clos le 31/12/2019	
Régime simplifié d'imposition		☒ X			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
A ONE SERVICE - SIREN : 834552739			**** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
49 RUE DES POISSONNIERS					
75018 PARIS 18					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées commerce de détails de matériel de télécommunications Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28%	
				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et 0 droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité ☐		Zone de restructuration de la défense ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A ☐		Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐					
Identité du déclarant:					
Date: 19/08/2020 Lieu: PARIS 18					
Civilité du déclarant : M					
Nom du déclarant : KADWA ILYAS					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :

H		REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES		
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I								REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Montant des sommes versées:						
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	2	3	4	5	6	7	8		
KADVA ILYAS PRESIDENT M 9 RUE PAUL VERLAINE 93200 SAINT DENIS	100								

J		DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS			

K				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	33 414	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2020

Adapté pour la télé-déclaration
par TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>A ONE SERVICE - SIREN : 834552739</u>					Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>							
					Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018					
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012							
		Autres*	014	667	016	267	400	534				
	Immobilitisations corporelles*		028	11 912	030	4 693	7 219	9 601				
	Immobilitisations financières* (1)		040	2 600	042		2 600	2 600				
	Total I (5)		044	15 179	048	4 960	10 219	12 734				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052							
		Marchandises*	060	7 629	062		7 629	5 012				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070							
		Autres* (3)	072		074			2 035				
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	2 683	086		2 683	922				
	Charges constatées d'avance*		092		094							
	Total II		096	10 312	098		10 312	7 969				
Total général (I + II)		110	25 491	112	4 960	20 531	20 704					
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000	1 000						
	Écarts de réévaluation			124								
	Réserve légale			126								
	Réserves réglementées*			130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)			131								
	Report à nouveau			134	-8 864							
	Résultat de l'exercice			136	529	-8 864						
	Provisions réglementées			140								
	Total I			142	-7 335	-7 864						
Provisions pour risques et charges			Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	5 179	9 199						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	6 225	19 369						
	Produits constatés d'avance			174								
Total III			176	27 865	28 568							
Total général (I + II + III)			180	20 531	20 704							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Avis de mise à disposition
sur TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (articles 902, 903 et 904 du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise A ONE SERVICE - SIREN : 834552739		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2019 1	Exercice N-1 clos le 31/12/2018 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	15 406	26 585
	Production vendue	biens	215	214	38 260	9 209
		services*	217	218	13 011	24 913
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	4 965	7 232	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	71 642	67 938
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	19 012	11 548	
	Variation de stock (marchandises)*		236	-2 617	-5 012	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		28 847	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilière : — immobilière :)		242	21 766		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAR*)	243	244			
	Rémunérations du personnel*		250	34 280	35 044	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	1 700	4 017	
	Dotations aux amortissements*		254	2 516	2 444	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)	259	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	76 657
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	-5 015	-8 950
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		85	
	Produits exceptionnels (IV)		290	5 994		
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. souscription PRIS univ. (217 octies) — dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D))		300	450		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306			
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	529	-8 864
Reporter le bénéfice de l'année N col. 1, le déficit de l'année N col. 2				312	529	314

B – RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 C.G.D.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux et d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		450
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option de réintégration (239 voir D)				249		
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998		
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999		
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997
	Entreprise nouvelles (cf. notes)	986		Zone franche urbaine (cf. notes A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. notes)	981		Jeune entreprise innovante (cf. notes A)	989		
	ZDP (cf. note 101)	993		ZA (cf. notes)	345		
	Crédance due au report en année du déficit		346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis B)		645		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis C)	647	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis D)		648		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis E)	649	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis F)		650		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis G)	651	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis H)		652		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis I)	653	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis J)		654		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis K)	655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						Bénéfice col. 1	352
						Déficit col. 2	979
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356
	Déficits antérieurs reportables : 8 864 dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370
						Déficit col. 2	0
						372	979

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-GOT.

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

PENALITE	450

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2020

Adapté pour la déclaration
CAF TELEDECURFormulaire obligatoire (article 392 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A ONE SERVICE - SIREN : 834552739**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	490		492		494		496					
	Autres	410	667	412		414		416		667			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 912	442		444		446		11 912			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	2 600	482		484		486		2 600			
TOTAL		490	15 179	492		494		496		15 179			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice)		Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	590	133	592	133	594		596		266			
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 311	532	2 383	534		536		4 693			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566					
TOTAL		570	2 444	572	2 516	574		576		4 960			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(10 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 10 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées (vices de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle).	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % (5)	15 % ou 12,8 % (6)	0 % (8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values imposables à 19 % (7)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NGT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>A ONE SERVICE - SIREN : 834552739</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2">1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td colspan="2">780</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Immob. incorporelles	700		705			2						Terrains	710		715			3						Constructions	720		725			4						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6						Matériel de transport	750		755			7						Autres immobilisations corporelles	760		765			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				TOTAL	770		775								
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Immob. incorporelles	700		705			2																																																																																																																													
Terrains	710		715			3																																																																																																																													
Constructions	720		725			4																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			7																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
TOTAL	770		775																																																																																																																																
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	8 864		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																												
Déficits imputés		983	979		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																												
Déficits reportables		984																																																																																																																																	
Déficits de l'exercice		860	7 885																																																																																																																																
Total des déficits restant à reporter		870	7 885																																																																																																																																
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325		581																																																																																																																													
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																																																															
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380																																																																																																																													
N° du centre de gestion agréé						388																																																																																																																													
Montant de la TVA collectée						374		5 683																																																																																																																											
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		2 245																																																																																																																											
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399																																																																																																																													
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398																																																																																																																													
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397																																																																																																																													

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A ONE SERVICE - SIREN : 834552739

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	2
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	66 677
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	66 677

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	19 012
Variation négative des stocks	145	-2 617
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	6 166
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	15 600
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	38 161

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	28 516
---	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	28 516
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A ONE SERVICE - SIREN : 834552739

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom complet KADVA ILVAS AIYUB
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 08/12/1967 N° Département 99 Commune INDE Pays IN
Adresse : 9 RUE PAUL VERLAINE
93200 SAINT DENIS

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

ADAPTEZ-VOUS À LA DÉCLARATION
VIA TELEDECL.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ONE SERVICE - SIREN : 834552739

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252



DGFIP N° 2069-RCI-SD 2020

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : A ONE SERVICE		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 834552739	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I- RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.² A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A ONE SERVICE

SIREN : 834552739

Attestation produite le 19/08/2020

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN